

# Modules de spécialisation complémentaire au DE AES

INSTRUCTION N° DGCS/SD4A/2017/189 du 20 juin 2017 relative au certificat de spécialité complémentaire du Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

## ACCES A LA FORMATION

En référence à l'arrêté du 29 janvier 2016 et à ses annexes, les personnes qui possèdent un DEAMP, un DEAVS, une MCAD, ou un DEAES, peuvent accéder par la formation continue à la préparation d'une spécialité complémentaire au diplôme dont ils sont déjà titulaires. A l'issue de la formation et lorsqu'elle sera validée, la spécialité complémentaire obtenue sera sanctionnée par un certificat de spécialité édité par la DRJSCS.

Le candidat est exempté des épreuves d'admission en formation. Il doit cependant se présenter à un entretien de motivation avec le responsable pédagogique de la formation. Lors de cet entretien, il fournira l'original du diplôme qui permettra au responsable pédagogique de s'assurer qu'il est bien titulaire du DEAES ou de l'un des diplômes et certificats précédemment cités, et qu'à ce titre il peut prétendre au certificat de spécialité complémentaire.

## CONTENU

Les enseignements visent à étayer le développement de compétences à se situer dans un contexte professionnel spécifique, à développer des supports de médiation adaptés et à adopter une posture professionnelle qui dépend aussi du cadre dans lequel elle s'inscrit, des acteurs qui y évoluent et des enjeux des relations entre ces derniers.

- **La spécialité accompagnement en structure collective** vise surtout le perfectionnement des compétences abordées dans le socle, les accompagnements spécifiques en fonction des pathologies les plus souvent rencontrées, la posture professionnelle particulière dans l'exercice des fonctions d'accompagnement auprès de personnes en situation de grande dépendance, la participation aux projets personnalisés, l'aptitude à proposer aux personnes des activités accessibles, la participation à la gestion de la vie collective et la facilitation des liens sociaux.
- **La spécialité accompagnement à la vie à domicile** vise à développer les compétences à inscrire son action dans ce contexte professionnel spécifique, à aborder des pathologies fréquemment rencontrées dans l'exercice à domicile et qui n'ont pu être transmises dans le socle. Seront aussi développées les compétences à utiliser des supports de médiation spécifiques au domicile, à s'inscrire dans un travail d'équipe qui s'exerce de façon singulière, et à faciliter les liens sociaux et la participation sociale des personnes aidées.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Obtention de la spécialité complémentaire suivi et délivrance du certificat de spécialité, pour les stagiaires ayant obtenu au moins 10/20 à l'épreuve de certification.

## LIEU

La formation se déroulera sur le site de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine – 9 av. François Rabelais 33400 Talence.

## TARIF

**1742,50€ par spécialité** (52 € de frais de gestion non remboursables et 1690 € de coût pédagogique)

## CALENDRIER

Durée de la formation : 147h de formation théorique et 175h de stage répartis sur 9 mois.

Calendrier 2020 : d'avril à décembre 2020

## CONTACT

Responsable : Anne LESAGE [a.lesage@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:a.lesage@irtsnouvelleaquitaine.fr)